

ALSH : LES COCCIS MALINS



PROJET PEDAGOGIQUE :

- *Pérenniser les habiletés sociales*
- *Favoriser l'autonomie*
- Découverte de l'astronomie
- Développer les 5 sens



SOMMAIRE :

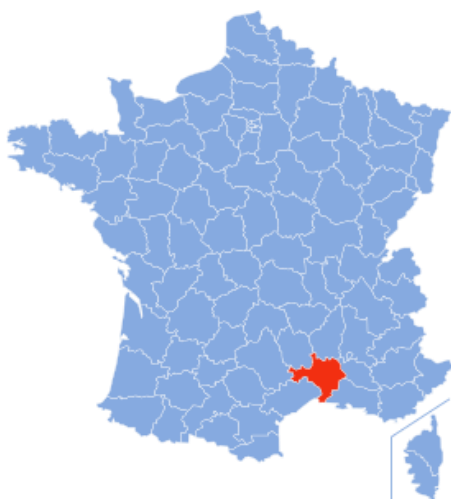
1) <u>Diagnostics</u>	1
a) Présentation territoire	1
b) Présentation structure	2
2) <u>Mission et fonctionnement de la structure</u>	3
a) Locaux et matériels utilisé	4
b) Public	4
c) Inscriptions	6
3) <u>Les objectifs pédagogique</u>	7
a) Les intentions éducatives.....	8
b) Le rôle des Cocci malins	9
c) Les partenaires.....	10
4) <u>Synthèse des objectifs et des moyens pédagogique</u>	11
5) <u>Les évaluations</u>	12

1) ENVIRONNEMENT :

1) Département :

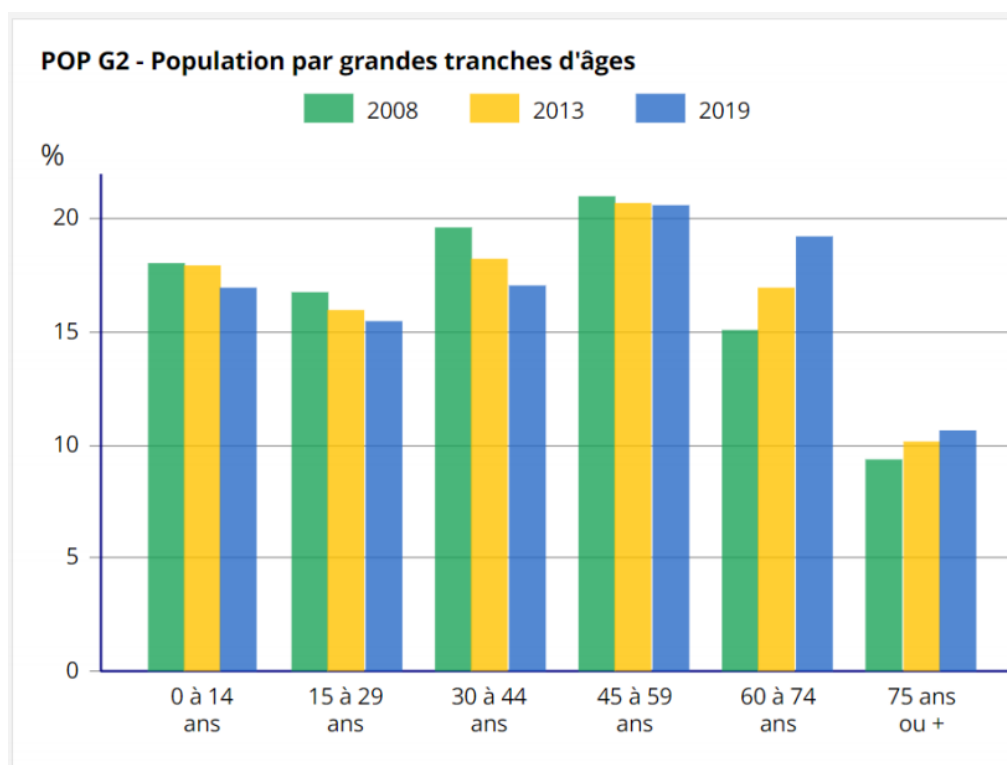
Le Gard est un département français situé dans la région d'Occitanie (anciennement en Languedoc). Il tient son nom de la rivière le Gard (Gard en occitan), localement appelé le Gardon, qui le traverse.

L'Insee et la poste lui attribuent le code 30. Sa préfecture est Nîmes. Le Gard fait partie du Sud-est de la France.



Le Gard s'étend de Nîmes au Grau du Roi, et bénéficie d'un climat agréable qui fait bien des adeptes tout au long de l'année.

Nîmes est une commune très prisée par les Français désireux de bénéficier d'une qualité de vie supérieure tout en étant proche de la mer Méditerranée.



La superficie du département du Gard est de 5 853 km² et sa population de 744 178 habitants, pour une densité de 127 habitants/km².

2) COMMUNE :

Saint hilaire de Brethmas

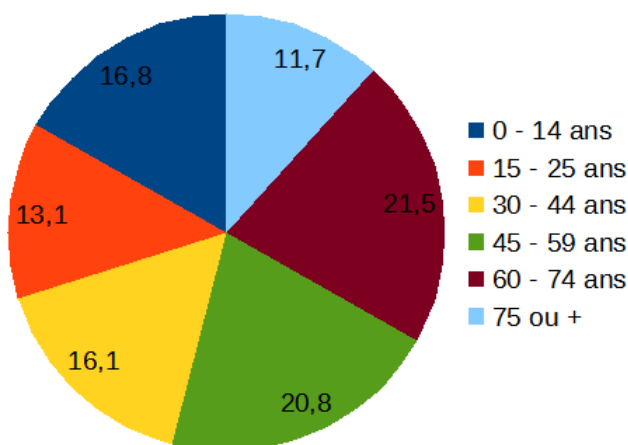
Situé dans la région Languedoc-Roussillon dans le Département du Gard (30), Saint Hilaire de Brethmas est voisin de la ville d'Alès (Sous-Préfecture du Département). Membre de la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération (CAAA), la commune est placée à l'entrée sud de celle-ci, en direction de Nîmes.



La population n'a cessé de croître depuis plusieurs années et s'élève actuellement à 4 750 habitants (2017) contre 1 271 habitants en 1936.

L'urbanisation de la commune se développe progressivement.

Il est vrai qu'il fait bon vivre à Saint Hilaire de Brethmas où l'on bénéficie d'un cadre "champêtre", tout en étant à proximité de la ville.



3) STRUCTURE :

a) Présentation:

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) se situe : **178, Rue André Schenk à Saint Hilaire de Brethmas (30560)**. Ce centre de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 6 à 13 ans.

Il fonctionne de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi pendant les petites et grandes vacances scolaires (**hors vacances de Noël**).

De nombreuses activités sont proposées aux enfants : équitation, natation, ateliers manuels, jeux collectifs, mini-camp, parc aventure, etc.

b) Mission de la structure:

1/Direction :

Elle élabore le projet pédagogique avec son équipe et veille à son application.

Le directeur est une personne responsable et est un praticien.

-Il a le souci permanent de garantir la sécurité physique, morale et affective de tous.

-Il est structurant : il donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité.

Respectueux des idées des autres, il a lui-même des convictions. Les exprime et sait les défendre.

-Il fait confiance en l'adulte comme en l'enfant en reconnaissant leurs compétences.

-Il rend des comptes, aux institutions de tutelle ainsi qu'à l'organisateur qui l'a recruté.

-Il travaille au quotidien avec des équipes et des publics. Il prépare ses journées et anime des rencontres avec les différents interlocuteurs.

-Il est au contact des publics et connaît les situations.

-Il analyse sa pratique, imagine et anticipe ses expériences futures.

2/L'animateur

L'animateur est un agent de relation et facilite l'expression

Par son écoute attentive et sa disponibilité, il prend en compte les spécificités de chacun, enfants comme adultes.

En donnant des références et des règles, il instaure un cadre relationnel de confiance qui favorise le respect mutuel et la convivialité.

- Il développe les relations et favorise l'autonomie.

- Il propose des projets et accompagne ceux des enfants et des jeunes pour les faire aboutir.

- Il favorise la création et la découverte, notamment par le jeu.

- C'est aussi une personne ressource, avec des compétences techniques.

-Il veille en permanence à garantir la sécurité physique, morale et affective de tous.

3/Fonctionnement

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs éducatifs fixés. D'autre part, de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et être adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

Le centre de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé pourra être très large et varié. Pour autant, il peut être intéressant de mettre à profit les compétences de l'équipe, ou des associations locales et autres professionnels au service du projet, et de mener un projet d'activités sur plusieurs séances.

Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances, et que le centre de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Locaux, matériels et espaces utilisés :

Les travaux étant terminés nous récupérons les locaux habituels. Les locaux seront réaménagés avant l'arrivée des enfants, tout le matériel pédagogique sera installé et mis en place.

Nous avons à disposition :

- Un grand réfectoire
- Une salle d'activités
- Une salle d'éveil
- Une cuisine
- Une grande salle de motricité
- Deux petites cours
- Une grande cour
- Un city stade
- Des sanitaires des armoires de jeux, et du matériel pédagogique

Adresse accueil de loisirs: 178 rue André Schenk, 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas

Objectif :

-Sensibiliser au respect de l'environnement

Acquérir de plus en plus d'autonomie

Œuvrer pour un vivre ensemble harmonieux

Favoriser l'accès à la culture, aux arts, à la lecture aux sports

Pour mieux comprendre et mettre en pratique nos intentions pédagogiques, il convient de les décliner en plusieurs objectifs, eux-mêmes déclinés en plusieurs moyens ; ces objectifs sont généraux, il convient ensuite de les détailler en fonction de la tranche d'âge ainsi que du type d'accueil.

Pour chaque période un avenant au projet pédagogique est réfléchi par l'équipe. Des objectifs communs aux deux groupes sont fixés afin d'établir des moyens différents en fonction des tranches d'âge.

Publics de la structure :

a) Enfant de 6 à 13 ans :

- Âge de la réflexion, de l'expansion, de la motivation personnelle et des crises.
- L'enfant de 6-11 ans a besoin d'autonomie tout en se sentant sécurisé et soutenu par l'adulte.
- Il aime être entouré et écouté.
- Il acquiert la logique (mathématique, apprentissage de la lecture.)
- Il a de l'énergie pour l'apprentissage : à cet âge l'enfant mémorise rapidement.
- Concentration et mûrissement
- Âge du sérieux
- Contrôle croissant des réactions émotives
- Mesure mieux la distance le séparant de l'adulte auquel il est soumis
- Il est très curieux, il a besoin d'explorer, de manipuler et de tester.
- Il est en constante recherche de savoir, la question « pourquoi ? » est souvent utilisée.
- Participation, camaraderie, bande, groupe, équipe, importance du leader
- Besoin de valorisation et d'affirmation de soi
- Il a le sens des responsabilités et a besoin qu'on lui confie des tâches.

Déroulement : journée type :

<u>8H00 / 9H30 :</u>	Les animateurs ouvrent le centre, et mettent en place un accueil. L'animateur au pointage à l'aide d'une liste d'enfants inscrits, il reçoit les parents au portail et marque la présence de l'enfant sur la liste
<u>9H30 :</u>	Fin de l'accueil fermeture des portes du centre. Rassemblement des enfants et animateurs dans la salle pour faire l'appel, communiquer des informations générales et rappeler certaines règles de vie. Évoquer les règles de sécurité puis donner le programme de la journée.
<u>9H45 / 11H45 :</u>	Lavage des mains/ Temps d'activités
<u>11H45 :</u>	Rangement du matériel en fonction de l'activité et passage aux sanitaires
<u>12H00 / 13H15 :</u>	Le temps des repas est un temps convivial d'échange (entre enfants, entre enfants et animateurs), un temps d'apprentissage (se servir des couteaux, apprendre à ne pas gaspiller...), et aussi un temps de découverte (nouveaux goûts, nouveaux aliments...). L'animateur y a un rôle important à jouer.
<u>13H15 / 13H35</u>	Le temps libre les enfants se défoulent après les repas ils ont plusieurs jeu et d'espace à disposition pour jouer avec les copains.
<u>13H 35 / 14H00</u>	Le temps calme se déroule en sale zen où l'on propose de la relaxation, des temps de discussions, de la lecture et des jeux de cartes. C'est un temps qui respecte le rythme de l'enfant, c'est un moment serein et paisible. L'animateur se doit d'être présent et garant de ce moment. Les enfants qui ne souhaitent pas se reposer ont le droit de partir dans une autre salle pour jouer aux jeux de société. Après le temps calme les animateurs expliquent le déroulement de l'après-midi et forment les groupes.
<u>14H00 / 15H50</u>	Temps d'activités.
<u>15H50 / 16H00</u>	Passage aux sanitaires, suivit du goûter
<u>16H30 / 18H00</u>	Temps d'accueil, échange avec les parents, départs échelonnés des enfants récupérés par les parents au portail. Sont mis en place des jeux de sociétés, du dessin et des puzzles. Si le temps le permet, un animateur reste dans la cour avec les enfants qui le souhaitent, (ballons, cordes à sauter, bâton du diable...)

4. L'INSCRIPTION :

Un dossier unique d'inscription par famille (pour tous les enfants) est à compléter chaque année juste avant la rentrée scolaire.

Ce dernier est valable un an (jusqu'au mois d'août suivant) et permet de fréquenter l'Accueil de Loisirs Extrascolaire, Pour les enfants présents sur CONCERTO les familles valideront les fiches sanitaires issue du logiciel, fourniront l'attestation d'assurance et la copie des vaccinations. Les réservations pour l'accueil de loisirs extrascolaire sont réalisées au mas BRUGUIER selon les permanences d'inscriptions ci-dessous la fiche d'inscription et le paiement sont obligatoires

Pour les vacances du 08/04/2024 au 19/04/2024 les inscriptions seront ouverte les 18/19/20 mars 2024 et les 25/26/27 mars 2024 à la mairie de Saint Hilaire de Brethmas.

Documents indispensables pour s'inscrire :

Pour une première inscription.

- Dossier de préinscription
- Copie du livret de famille (état civil des parents, extrait de naissance de l'enfant)
- Certificat de vaccination (copies du carnet de santé).
- Dernier document justificatif du quotient familial (notification CAF, aide aux temps libres ...).

En l'absence de document de la CAF justifiant le quotient familial (Q.F), le plein tarif sera appliqué jusqu'à la présentation de l'ensemble des pièces sans effet rétroactif.

- Justificatif de domicile.
- Certificat d'assurance en responsabilité civile extrascolaires pour l'enfant.

Pour un renouvellement d'inscription.

- Dossier de préinscription
- Certificat de vaccination (copies du carnet de santé).
- Certificat d'assurance en responsabilité civile extrascolaires pour l'enfant.

En cas de séparation des parents, la copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant devra être fournie à la directrice du centre.

ÉQUIPE D'ANIMATION :

- Une directrice stagiaire BPJEPS loisirs tous publics
- Six personnels territoriaux diplômés pour l'encadrement (BAFA, CAP petite enfance)
- Des animateurs saisonniers diplômés.
- Des stagiaires BAFA, BAFD....
- Le personnel de service (ménage, entretien, cantine)

La directrice de l'accueil de loisirs extrascolaire veillera à ce que la réglementation en vigueur en matière de taux d'encadrement soit respectée. Le taux d'encadrement est le suivant :

- 1 animateur pour 12 enfants (1 pour 8 pour la baignade).

L'ORGANISATION :

En début d'année, le projet pédagogique est travaillé en équipe afin de définir les axes, les objectifs, les évaluations et thème de l'année à venir.

Avant le début de chaque période de vacances, une réunion de préparation est organisée avec l'ensemble de l'équipe d'animation (animateurs et directrice) afin de rappeler les objectifs pédagogiques, les projets et prévoir les actions à mener (planning des animations).

Les animateurs doivent également se dégager du temps à tour de rôle dans la journée (même de manière informelle) afin de préparer les animations du lendemain. Une boîte à idée sera mise en place pour les familles, une boîte à idée pour les 6/9 ans et une pour les 10/13 ans.

LA COMMUNICATION :

Une présentation globale sera envoyée aux familles en début d'année et à chaque période et mise sur les réseaux sociaux et le site internet de la mairie de Saint Hilaire de Brethmas L'équipe d'animation est également à la disposition des usagers pour les renseigner ou apporter des précisions.

5) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DU PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

PÉRENNISER LES HABILITÉS SOCIALES

- Trouver sa place au sein du groupe, respecter celle des autres.
- S'affirmer individuellement, donner une image positive de soi.
- Ne pas « écraser » l'autre.
- Créer un climat de bonne humeur et de convivialité.
- Permettre aux enfants de se confronter à la différence et d'en explorer ses richesses.
- Partager les jeux, le matériel, les espaces.
- Participer à la vie en collectivité.
- Favoriser l'esprit d'équipe.
- Acquérir des valeurs sociales et civiques, telles que la responsabilité, l'ouverture aux autres, le respect de soi, des autres, la liberté d'expression, l'exercice de l'esprit critique dans le cadre des limites fixées par la loi.
- Développer la solidarité, la coopération.
- S'initier aux pratiques de la bienséance.
- Maîtriser ses sentiments, ses émotions.
- Faire encadrer les plus petits par les plus grands

FAVORISER L'AUTONOMIE

- Donner des responsabilités aux enfants afin qu'ils puissent évoluer, grandir et se construire.
- Laisser la possibilité à l'enfant de faire par lui-même.
- Impliquer l'enfant dans les tâches de la vie quotidienne au sein de l'ALSH.
- Mettre les enfants en situation de coresponsabilité au sein du groupe dans le quotidien de l'ALSH

DEVELOPPER LES 5 SENS :

- Le goût, l'ouïe, la vue, le toucher et l'odorat l'être humain va s'éveiller et découvrir le monde qui l'entoure. Cela lui donnera l'occasion d'expérimenter son environnement et de faire des apprentissages qui favoriseront son développement.

LES INTENTIONS ÉDUCATIVES

Mettre en œuvre, dans une structure, une démarche liée au développement durable adaptée aux différents accueils collectifs c'est :

- -Faire évoluer les comportements des enfants,
- -Impliquer les enfants, les jeunes et les familles
- -Aménager les structures pour faire évoluer les pratiques éducatives
- -Apporter une gamme d'outils concrets, supports de pédagogie active,
- -Accompagner et former les équipes

Vivre Ensemble et la Découverte

- Favoriser le respect, la tolérance, l'acceptation de la différence et la reconnaissance de la diversité
- Appréhender la vie en collectivité
- Appréhender la séparation familiale
- Impliquer chacun dans le fonctionnement de l'accueil
- Permettre l'épanouissement et l'éveil culturel des enfants
- Découvrir son environnement proche

POUR L'ENFANT :

Permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs dans un cadre épanouissant.

- En offrant des conditions d'accueil adaptées au public.
- En assurant une présence sécurisante et en facilitant les relations interpersonnelles.
- En préservant un cadre d'intimité et de chaleur pour les enfants.
- En proposant une programmation riche et variée qui tient compte du rythme de l'enfant. S'enrichir dans l'apprentissage de la vie collective.
- En développant des comportements de solidarité, de coopération, d'entraide et de tolérance.
- En privilégiant des activités d'échanges, permettant aux enfants de valoriser leurs compétences.
- En agissant directement sur son environnement, par la concertation avec les autres enfants et l'équipe d'encadrement. Développer l'apprentissage de l'autonomie.
- En donnant la possibilité à l'enfant de faire des choix individuels et collectifs.
- En laissant le droit à l'enfant de faire ou de ne pas faire.
- En mettant en place des lieux et des temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide directe de l'adulte.
- En proposant des activités par lesquelles l'enfant pourra expérimenter et découvrir ses capacités physiques et intellectuelles. - En aidant l'enfant à comprendre les règles et à se poser des limites.

POUR LES PARENTS :

Permettre aux parents de trouver un mode de garde satisfaisant.

- En offrant une qualité de service et des horaires adaptés.
- En étant à l'écoute permanente de leurs attentes. Permettre aux parents de trouver un lieu d'éducation complémentaire.
- En assurant un travail cohérent au service de l'enfant en lien avec sa réalité familiale.
- En facilitant les échanges au moment de l'accueil et du départ de l'enfant. Favoriser l'implication des parents dans la vie du centre.
- En les associant aux actions organisées.
- En créant un lien privilégié avec l'équipe d'encadrement.

POUR L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT :

Permettre à chacun de s'épanouir dans son travail.

- En s'assurant que le cadre est valorisant pour tous les employés.
- En permettant à chacun de progresser dans sa vie professionnelle (formation, conseils, échanges...)
- En garantissant une cohésion d'équipe au service du projet de structure. De ce fait, en accord avec le Projet Éducatif, il s'agira, tout au long de la session de travailler sur ces axes Majeurs :
- L'autonomie
- La solidarité
- L'éducation à la citoyenneté
- L'initiative et la créativité

XV. LE PERSONNEL TECHNIQUE

Lors d'une session, les enfants seront amenés à rencontrer et « vivre » avec d'autres personnes que les animateurs. En effet, le matin, lors de leur arrivée et le midi, ils rencontreront le personnel de ménage et de cantine. La plupart des enfants connaissent ces personnes par le biais de l'école. Nous aurons également à faire au personnel technique pour d'éventuels problèmes d'ordre matériel.

XVI. LES RELATIONS

Plusieurs personnes vont donc cohabiter pendant les sessions et il est primordial que les relations se passent le mieux possible. En effet, un animateur qui aura besoin de faire cuire de la pâte à sel pourra en faire la demande auprès des dames de service qui elles aussi auront des recommandations à faire sur l'entretien des salles ou des WC par exemple. La communication sera donc permanente entre les différents services et il sera primordial qu'elle se fasse dans les meilleures conditions possibles.

XVIII. LES RÔLES AU COCCI MALINS

La direction : Elle élabore le projet pédagogique avec son équipe et veille à son application

Le directeur est un chef d'orchestre.

- Il a le souci permanent de garantir la sécurité physique, morale et affective de tous,
- Il est structurant : il donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité. Respectueux des idées des autres, il a lui-même des convictions. Les exprime et sait les défendre,
- Il fait confiance en l'adulte comme en l'enfant en reconnaissant leurs compétences,
- Il rend des comptes, aux institutions de tutelle ainsi qu'à l'organisateur qui l'a recruté.
- Il travaille au quotidien avec des équipes et des publics. Il prépare ses journées et anime des rencontres avec les différents interlocuteurs,
- Il est au contact des publics et connaît les situations,
- Il analyse sa pratique, imagine et anticipe ses expériences futures.
- Par son écoute attentive et sa disponibilité, il prend en compte les spécificités de chacun, enfants comme adultes,
- En donnant des références et des règles, il instaure un cadre relationnel de confiance qui favorise le respect mutuel et la convivialité,
- Il est cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait,
- Il développe les relations et favorise l'autonomie.
- Il propose des projets et accompagne ceux des enfants et des jeunes pour les faire aboutir,
- Il favorise la création et la découverte, notamment par le jeu,
- Il propose des modes d'intervention différents et variés en fonction de son public,
- C'est aussi une personne ressource, avec des compétences techniques.

L'animateur est une personne responsable :

- Il veille en permanence à garantir la sécurité physique, morale et affective de tous,
- Il est structurant : il donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité,
- Il est respectueux des idées des autres, il a lui-même des convictions. Les exprime, sait les défendre,
- Il fait confiance, à l'enfant, qui est une personne compétente.

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs éducatifs fixés. D'autre part, de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et être adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

Le centre de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé pourra être très large et varié. Pour autant, il peut être intéressant de mettre à profit les compétences de l'équipe, ou des associations locales et autres professionnels au service du projet, et de mener un projet d'activités sur plusieurs séances.

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives et relationnelles. C'est pourquoi, l'activité proposée permettra de valoriser l'enfant. L'équipe d'animation disposera de fiches actions qui permettront de définir le but recherché et d'organiser de manière très précise l'activité en question.

L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée, ou à la semaine proposée. Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances, et que le centre de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

XVII. LES PARTENAIRES

LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Le partenariat avec les associations du territoire est en cours.

LES FRANCAS

Devenir Écocentre c'est :

- Développer un projet lié au concept de développement durable
- Porter la démarche tant au niveau politique que pédagogique
- Inscrire la démarche et les actions mises en œuvre dans le projet pédagogique
- S'inscrire dans une démarche de travail en réseau
- Faire connaître ses projets, les partager et privilégier les projets collectifs

RELAIS LOISIRS HANDICAP 30

Il y a maintenant une décennie, les familles du Gard souhaitant permettre à leur enfant en situation de handicap de participer à des temps de vacances ou de loisirs éducatifs collectifs n'avaient pour seule possibilité que de s'adresser à des organismes spécialisés dans l'organisation de séjours vacances pour handicapés.

Peu de centres de loisirs gardois acceptaient de recevoir ce type de public et ceux qui le faisaient n'étaient pas soutenus dans leur démarche. Des responsables associatifs, soucieux de rendre accessibles les loisirs éducatifs de qualité à tous les enfants sur leur territoire de vie, ont voulu prendre en compte la demande des parents et rendre possible une autre démarche éducative.

LA CAF

Désormais notre contrat enfant et jeunesse est géré par la Communauté d'Agglomération d'Ales.

Il s'agit d'un contrat signé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Communauté d'Agglomération d'Ales pour une durée de 4 ans.

Pour cela, il doit être :

- o Universel (pour tous)
- o Adapté aux besoins,
- o Équitable (accessible financièrement)
- o De qualité (encadré par des professionnels, et avec un projet).

Nous disposons également de la prestation de services ordinaires (PSO)

DRAJES

Les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Au 1er janvier 2020 a été créée la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), placée sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique et pour certaines missions sous l'autorité fonctionnelle de la Préfète.

Elle regroupe une partie des missions et agents de l'ancienne direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Ainsi les politiques et actions en matière de jeunesse, de sports, de vie associative et d'engagement sont désormais assurées au sein de cette nouvelle entité.

XX. SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION

Toujours avoir en tête le COQ...

Combien sont-ils ?

Où sont-ils ?

Que font-ils ?

Ne jamais laisser un enfant seul dehors, sans la présence d'un animateur.

Faire signer les parents ou les personnes autorisées, un registre de sortie si l'enfant est récupéré avant les horaires d'ouverture.

Le cahier d'infirmerie sera rempli systématiquement à chaque blessure.

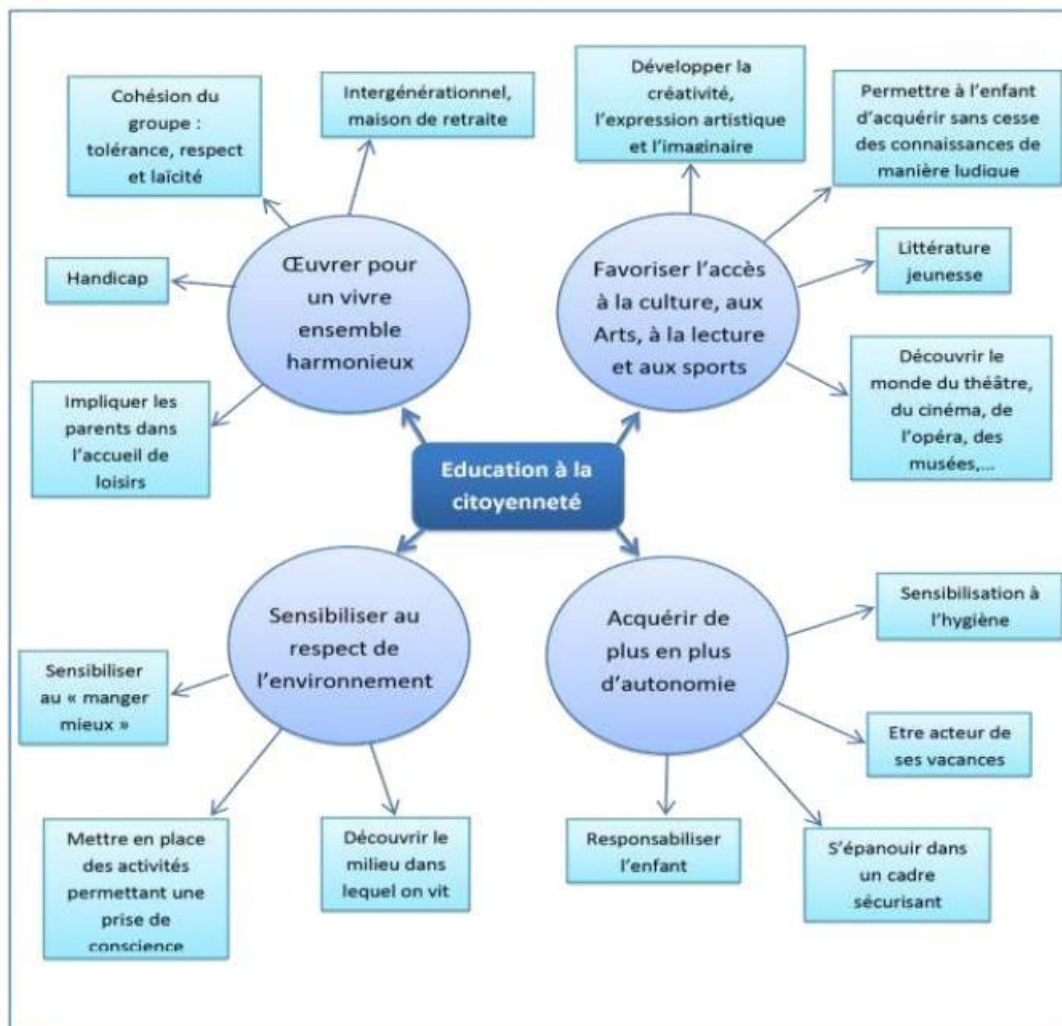
-Déclaration tous les 3 ans, les accueils collectifs de mineurs sans hébergement déposent auprès du SDJES, une fiche initiale, au minimum deux mois avant la date prévue pour le début de la première période d'accueil. -L'organisateur adresse ensuite une déclaration complémentaire au plus tard 8 jours avant le début de chaque période d'accueil.

XXI. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Pour mieux comprendre et mettre en pratique nos intentions pédagogiques, il convient de les décliner en plusieurs objectifs, eux-mêmes déclinés en plusieurs moyens ; ces objectifs sont généraux, il convient ensuite de les détailler en fonction de la tranche d'âge ainsi que du type d'accueil.

Pour chaque période un avenant au projet pédagogique est réfléchi par l'équipe.

Des objectifs communs aux deux groupes sont fixés afin d'établir des moyens différents en fonction des tranches d'âge.



XXII. OBJECTIFS GÉNÉRALE

Favoriser l'épanouissement de l'enfant par la découverte, l'échange, l'entraide, le respect, par la vie de groupe

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :

- Pérenniser les habiletés sociales
- Favoriser l'autonomie
- Découverte de l'astronomie
- Développer les 5 sens

XXIII. ÉVALUATION

Des réunions de régulation auront lieu tous les soirs.

Elles permettront à chacun de s'exprimer, d'échanger, de partager ses expériences et de mieux se connaître et ainsi de faire évoluer notre projet.

Elles pourraient également aider ceux qui rencontreraient des difficultés et améliorer le fonctionnement et l'organisation. Après chaque sortie l'équipe expliquera aux autres comment la sortie s'est déroulée, si les enfants ont apprécié la sortie et surtout si l'équipe a rencontré des difficultés pendant la sortie.

EVALUATION DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

<u>OBJECTIF PEDAGOGIQUE :</u>	Critères :	Indicateurs :	Acquis : vert A développer Non acquis : rouge			Observations, remarques :
<i>Pérenniser les habiletés sociales</i>	Les grands ont respecté l'avis de chacun	Tous les Enfants ont respecté les copains				
<i>Favoriser l'autonomie</i>	Les enfants suivent le fonctionnement systématiquement.	80 % des enfants sont autonomes				
<i>Développer les 5 sens</i>	Les enfants veulent découvrir plusieurs textures	Tous les Enfants ont essayé de développer au moins un de leurs sens				